(11) EP 2 228 693 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

15.09.2010 Bulletin 2010/37

(21) Numéro de dépôt: 09405048.1

(22) Date de dépôt: 13.03.2009

(51) Int Cl.:

G04B 21/12 (2006.01) G04B 33/00 (2006.01) G04B 37/00 (2006.01) G04B 39/00 (2006.01)

G04B 39/0

(84) Etats contractants désignés:

AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR

Etats d'extension désignés:

AL BA RS

(71) Demandeur: Daniel Roth et Gérald Genta Haute Horlogerie SA 1217 Meyrin 1 (CH) (72) Inventeurs:

 Morata, Philippe 2036 Cormondreche (CH)

Roden, Gérald
 1204 Geneve (CH)

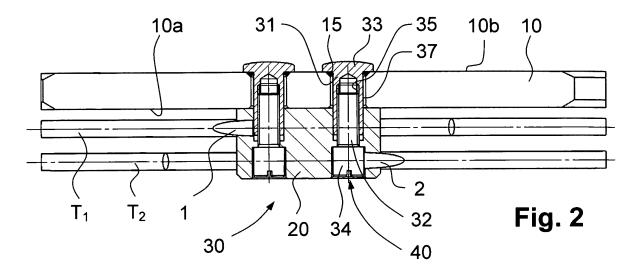
(74) Mandataire: Savoye, Jean-Paul et al

Moinas & Savoye S.A., 42, rue Plantamour 1201 Genève (CH)

(54) Dispositif de fixation pour timbres d'une montre a sonnerie

(57) Dispositif de fixation pour timbres destiné à être agencé en appui contre une glace (10) fermant une boite de montre à sonnerie. Ce dispositif comprend un sabot (20) pour immobiliser au moins une extrémité (1, 2) d'un

timbre (T_1, T_2) à l'intérieure de la boîte de montre et un moyen de fixation (30) de ce sabot (20) sur ladite glace (10). Le moyen de fixation (30) est un moyen de fixation par serrage permettant au sabot (20) d'exercer une pression contre la glace (10).



EP 2 228 693 A1

35

40

45

[0001] La présente invention a pour objet un dispositif de fixation pour timbres d'une montre à sonnerie, en particulier un dispositif destiné à être agencé contre la glace fermant le boîtier d'une telle pièce d'horlogerie.

1

[0002] Les montres à sonnerie sont dotées d'un organe générateur de sons pouvant produire une ou plusieurs ondes acoustiques de différentes tonalités, destinées à se propager au-delà du boîtier de la montre. Typiquement, l'organe vibrant au sein du boîtier peut être un timbre générant de telles ondes après avoir été frappé par le marteau du mécanisme de sonnerie.

[0003] Le timbre d'une montre-bracelet est généralement constitué d'un brin métallique de section circulaire ou d'une lame métallique formant un enroulement autour du mouvement de la montre. La longueur de cet enroulement détermine la tonalité souhaitée.

[0004] Fortement fixé en l'une de ses extrémités sur laquelle vient frapper le marteau, le timbre se trouve ainsi supporté par un sabot généralement solidaire du mouvement ou de la carrure de la montre.

[0005] Pour pouvoir pleinement bénéficier de leur fonction sonore, il convient de réaliser des montres capables de produire des sons clairement audibles. Si cette caractéristique ne pose généralement que peu de problèmes pour les montres dites de poche ou pour les montres de plus grands formats, en revanche il n'en va pas de même pour les montres de taille beaucoup plus petite telles que les montres-bracelet pour lesquelles l'objet de la présente invention est préférentiellement destiné.

[0006] L'espace restreint mis à disposition dans les boîtes de ces montres conditionne directement la taille des multiples pièces qui constituent son mouvement. Cette miniaturisation affecte la quantité d'énergie qu'une telle montre est en mesure de fournir et porte finalement préjudice aux capacités acoustiques des organes générateurs de sons. Le boîtier de ces montres constitue luimême le premier élément qui empêche la propagation des ondes sonores vers l'extérieur. Cet inconvénient se trouve accentué par la présence de joints d'étanchéité dont est dotée la grande majorité des boites de montresbracelet, en particulier à l'interface de la glace et de la lunette ainsi qu'entre la carrure et le fond du boîtier. Ce dernier peut également être fermé par une glace côté fond pour offrir une vue sur le mouvement depuis l'exté-

[0007] Pour améliorer la propagation du son au travers du boîtier, il est connu de fixer le sabot porteur des timbres sur le mouvement et d'y adjoindre un appui sur la glace, côté fond ou côté cadran.

[0008] Suivant d'autres systèmes de fixation, il est suggéré de monter le sabot sur cette glace, par collage ou par soudage.

[0009] Qu'elle soit montée côté cadran ou côté fond, la glace constitue dans tous les cas une pièce destinée à clore le boîtier, lequel, dans la majorité des cas, requiert d'être à l'abri des poussières et de l'eau afin de protéger

efficacement le mouvement et les timbres.

[0010] L'objet de la présente invention a pour but d'améliorer la transmission des ondes sonores qui, de façon importante, conditionne aussi bien l'intensité du son perçu à l'extérieur du boîtier que la qualité acoustique des ondes restituées par ce dernier.

[0011] A cet effet, la présente invention a pour objet un dispositif de fixation d'un support de timbres conforme à ce qu'énonce la revendication 1.

[0012] Pour ce faire, il est suggéré un dispositif de fixation pour timbres destiné à être agencé en appui contre la glace fermant le boîtier de la montre. Le présent dispositif comprend un support ou sabot pouvant immobiliser au moins une extrémité d'un timbre au sein du boîtier. ainsi qu'un moyen de fixation de ce sabot contre la glace. Selon l'invention, ce moyen de fixation est un moyen de fixation par serrage permettant au sabot d'engendrer une pression contre la glace. Délivrée à demeure par une force de serrage appliquée sur ces deux pièces, cette pression permet avantageusement d'accentuer le rendu de l'intensité et de la qualité des ondes acoustiques transmises au travers du boîtier.

[0013] Selon le mode de réalisation préféré, le moyen de fixation par serrage intègre un moyen de réglage qui permet un ajustement de la force d'assemblage appliquée entre le sabot et la glace.

[0014] Avantageusement, l'effet de serrage dispensé par ce moyen est réversible. Ainsi, il devient aussi aisé d'assembler que de séparer le sabot de la glace une fois ceux-ci accouplés.

[0015] Contrairement a une idée reçue selon laquelle la ou les glaces de fermeture du boîtier de la montre ne devraient pas être percées, l'invention suggère de préférence que le moyen de fixation par serrage traverse la glace par le biais d'au moins un trou ménagé dans l'épaisseur de celle-ci.

[0016] Ainsi, le moyen de fixation par serrage comprend de préférence au moins un organe fileté pourvu, en l'une de ses extrémités, d'une collerette ou d'une surface d'appui en contact avec la face extérieure de la glace. Cet organe est destiné à venir se visser avec une portion filetée sise dans le sabot utile au maintien des extrémités des timbres.

[0017] Avantageusement, l'agencement d'un tel moyen permet, dans une plage allant de la limite du serrage à la rupture mécanique des pièces en jeu, d'engendrer une pression d'intensité variable entre le sabot et la glace.

[0018] La boîte de montre peut néanmoins être maintenue étanche aux liquides et aux fines particules de poussières, grâce à l'adjonction d'au moins un joint d'étanchéité disposé à l'interface de la glace et de la surface d'appui associé à l'organe fileté qui la traverse.

[0019] D'autres avantages et spécificités apparaîtront à la lumière de la description qui va suivre et qui se réfère à un mode de réalisation préféré de l'objet de l'invention ainsi qu'à des variantes, pris à titre nullement limitatif et illustrés schématiquement et à titre d'exemple par les

40

figures annexées dans lesquelles:

La figure 1 est une vue en perspective de la face intérieure de la glace sur laquelle est disposé le dispositif de fixation qui maintient fermement les timbres d'une montre-bracelet à sonnerie.

Les figures 1a et 1b sont des vues de détail du dispositif de fixation de la figure 1, respectivement des faces intérieure et extérieure de la glace.

La figure 2 est une vue en coupe verticale simplifiée selon la ligne II-II de la figure 1b.

La figure 3 est une vue similaire à celle de la figure 2, illustrant une variante du dispositif de fixation de la présente invention.

La figure 3a illustre une variante du dispositif représenté à la figure 3.

Les figures 4a et 4b représentent une variante du dispositif illustré aux figures 2 et 1b correspondantes

[0020] D'un point de vue terminologique, on mentionnera que le présent exposé fait référence à l'utilisation sans distinction des termes boîtier et boîte de montre. Aussi, on précisera que la glace utile à la fermeture du boîtier peut être indistinctement celle disposée au-dessus, côté cadran, ou au-dessous, côté fond.

[0021] En référence à la figure 1, celle-ci représente schématiquement la face intérieure 10a d'une glace 10 destinée à fermer une boite de montre (non illustrée) pour une pièce d'horlogerie dotée d'un dispositif de sonnerie. Ce dernier est partiellement représenté ici par deux timbres T₁, T₂ immobilisés par au moins une de leurs extrémités 1, 2 (mieux visibles aux figures 2, 3 et 3a) dans un support dénommé sabot 20. On relèvera que le nombre de timbres ne porte aucune incidence sur l'objet de l'invention. Compris généralement entre un et trois, il ne dépend essentiellement que du type de montre à sonnerie, dont on citera en exemple les montres à répétition, les montres à grandes sonneries ou les carillons.

[0022] La figure la illustre plus en détail la portion de la figure 1 entourée du cercle dessiné en trait interrompu. La figure 1b représente cette même portion de détail, mais telle qu'elle apparaît du côté de la face extérieure 10b de la glace. Comme bien illustré sur ces figures, le sabot 20 est maintenu au contact de la face intérieure 10a de la glace par un moyen de fixation 30. Ce moyen de fixation consiste en un moyen de fixation par serrage, permettant au sabot 20 d'exercer une pression constante contre la glace 10.

[0023] En référence à la figure 2, celle-ci illustre le dispositif de l'invention dans une coupe verticale simplifiée, suivant la ligne II-II de la figure 1b. Le moyen de fixation 30 par serrage comprend au moins une paire d'organes

filetés, à savoir au moins un premier élément ou organe fileté 31 destiné à venir en prise avec une portion filetée 32 solidaire du sabot 20. Le premier organe fileté 31 est pourvu, en l'une de ses deux extrémités, d'une tête 33 destinée à servir au moins de surface d'appui lorsque cet organe est appliqué contre la face extérieure 10b de la glace 10. Comme bien illustré dans la figure 1b, cette tête 33 présente de préférence une surface lisse, dépourvue de tout encoche ou moyen de préhension.

[0024] En revenant à la figure 2, on remarque que le filetage de ce premier organe consiste en un taraudage, ou filetage intérieur 35, ménagé dans le corps tubulaire de cet organe. Plus précisément, ce taraudage est usiné dans un trou borgne de ce corps ouvert en l'extrémité opposée à celle coiffée de la tête 33. La partie extérieure du corps de ce premier organe fileté 31 est constituée par une portée ou une surface externe 37, préférentiellement lisse et cylindrique.

[0025] Selon la figure 2, la portion filetée 32 correspond plus particulièrement au filetage d'un second organe fileté qui se trouve de préférence entièrement noyé dans le sabot 20. De préférence encore, ce second organe consiste en une vis dont la tête 34 vient se loger au fond d'un lamage ménager à la surface libre du sabot 20.

[0026] Grâce au mode de réalisation préféré du dispositif de fixation de l'invention, ce dernier intègre un moyen de réglage 40 permettant avantageusement d'ajuster la force de serrage générant la pression entre le sabot 20 et la glace 10. Comme représenté aux figures 1a, 2, 3, 3a et 4a, ce moyen de réglage permet d'agir sur le couple constitué du premier organe fileté 31 et de la portion filetée 32 qui, le cas échéant, correspond au second organe fileté. Ce moyen de réglage consiste de préférence en une encoche offrant un moyen de préhension pour pouvoir actionner l'un ou l'autre de ces organes filetés. Selon la figure 2, ce moyen de réglage 40 est associé à la tête 34 du second organe fileté et permet de visser ou de dévisser cet organe dans le taraudage 35 du premier organe fileté 31.

[0027] Afin de pouvoir garantir l'étanchéité de la boîte de montre, un premier joint d'étanchéité 15 est encore disposé à l'interface de la glace 10 et de la tête 33 du premier organe fileté 31. De forme circulaire et préférentiellement torique, ce joint est destiné à venir se loger à la surface extérieure 10b de la glace, dans le creux d'un chanfrein usiné sur le bord de l'ouverture circulaire destinée au passage du premier organe fileté. De préférence, le diamètre de cette ouverture circulaire est supérieur à celui du premier organe fileté de manière à obtenir un jeu utile au positionnement du sabot sur la glace, plus particulièrement, au positionnement des timbres par rapport au marteau du dispositif de sonnerie qui viendra les frapper. Ainsi, ce jeu délimite la latitude de positionnement du sabot 20 par rapport à la glace 10 contre laquelle il est destiné à venir s'appliquer par serrage.

[0028] Les timbres T1 et T2 sont chacun maintenus dans le sabot 20 par insertion d'une de leurs extrémités

40

45

50

1, 2 respectives dans un trou d'axe parallèle à celui du plan de la glace 10. De préférence, ce trou est encore situé dans le plan vertical médian du sabot 20, conformément à la vue en coupe de la figure 2.

[0029] La figure 3 se réfère à une variante du moyen de fixation 30 illustré aux figures 1a, 1b et 2. Selon cet autre mode de réalisation, on remarque que le moyen de réglage 40 est associé à la tête 33 du premier organe fileté. En particulier, le moyen de réglage 40 consiste en une gorge ou une rainure, comparable ou identique à celle illustrée à la figure 1a, permettant d'y insérer un outil pour procéder au serrage qui convient. Bien entendu, il serait également possible de prévoir des ergots ou des trous en remplacement d'une telle encoche.

[0030] Bien qu'aucun jeu ne soit illustré dans cette figure entre le premier organe fileté et l'ouverture ménagée pour son passage au travers de la glace, on comprendra que le couple d'organes filetés représenté ici en variante pourrait tout aussi bien remplir sa fonction en présence d'un tel jeu.

[0031] Le second organe fileté illustré dans cette figure 3 consiste plus précisément en un tourillon dont une première partie 36 de sa longueur est pourvue d'un filetage. Par ce biais, le premier organe fileté 31 peut venir s'y visser. La seconde partie 38 du tourillon vise à empêcher toute rotation du second organe fileté dans l'ouverture 21 prévue dans le sabot 20 pour y recevoir le second organe fileté. Bien qu'illustrée traversante, cette ouverture 21 pourrait consister en un trou borgne, ouvert du côté de la glace. Le blocage en rotation de cet organe peut par exemple être obtenu par une clavette. En variante, un tel blocage pourrait être obtenu par vissage de la seconde partie 38 dans un taraudage usiné dans l'ouverture 21 ou encore au moyen d'un système à baïonnette, voire par serrage, en y chassant cette seconde partie.

[0032] D'une façon identique ou similaire, il serait également possible de bloquer en rotation le premier organe fileté décrit dans le mode de réalisation préféré se référant à la figure 2.

[0033] La figure 3a représente une variante du dispositif de la figure 3 dans laquelle le premier organe fileté 31 est dépourvu de filetage intérieur mais comprend un filetage extérieur 35'. Ce dernier est disposé à l'extrémité de la surface externe 37 de cet organe. Ainsi, cette surface externe comprend d'une part, une portée lisse destinée à venir se situer dans l'épaisseur de la glace 10 et d'autre part, une portée filetée en l'extrémité opposée à la tête 33. La portée filetée a pour but de venir se visser dans la portion filetée 32 qui, dans ce cas, consiste en un taraudage ménagé directement dans le sabot 20, par exemple dans un trou borgne 21'.

[0034] Le dispositif de fixation de la présente invention intégrera encore de préférence un moyen de positionnement du sabot 20 contre la glace 10, en particulier contre la surface interne 10a de cette glace. Dans le mode de réalisations illustré à la figure 3, ce moyen de positionnement est obtenu par un alésage 50 ménagé au sein

du sabot 20, dans le prolongement de l'ouverture 21, 21' utile à l'insertion du second organe fileté. Cet alésage permet de recevoir, sans jeu, l'extrémité libre de la surface externe 37 du premier organe fileté. Par emboîtement de cette surface externe dans l'alésage 50, le sabot 20 peut être positionné de façon précise contre glace 10. Un positionnement relatif entre le sabot et la glace pourra être garanti par un tel moyen pour autant qu'il n'existe aucun jeu entre le premier organe fileté et l'ouverture circulaire destinée à son passage au travers de la glace. [0035] En variante, il serait également possible d'obtenir un positionnement identique par un système d'emboîtement d'une bille dans une cavité, voire d'un ergot ou d'une douille dans un perçage.

[0036] En référence aux figures 4a et 4b, celles-ci illustrent encore un autre mode de réalisation du dispositif représenté aux figures 2 et 1b respectives. La figure 4a correspond à une vue en coupe verticale simplifiée selon la ligne III-III de la figure 4b. On y remarque l'adjonction d'une collerette 13 disposée entre la glace 10 et la surface d'appui associée au premier organe fileté 31, en l'occurrence la tête 33. Ainsi, cette dernière se trouve être en appui contre la glace par l'intermédiaire de la collerette 13 qui vise à étendre la surface de contact sur la face extérieur 10b de la glace afin de réduire la pression exercée sur cette dernière.

[0037] Dans une telle configuration, un second joint d'étanchéité 15' est disposé à l'interface de la glace 10 et de la collerette 13 alors que le premier joint d'étanchéité 15 est dans ce cas situé à l'interface de la collerette 13 et de la tête 33. Ce second joint 15' est destiné à prendre place dans une gorge ménagée à la surface intérieure de la collerette 13 suivant une courbe fermée qui entoure la ou les ouvertures destinées au passage du ou des premiers organes filetés 31.

[0038] Comme représenté sur les figures 4a et 4b dans lesquelles le moyen de fixation 30 par serrage comprend deux paires d'organes filetés 31, 32, la collerette 13 fait office de pont entre les deux têtes 33 en leur procurant ainsi une assise commune.

[0039] Selon les modes de réalisation décrits dans le présent exposé, il a été prévu que la force de serrage soit obtenue par vissage d'un organe fileté. Cependant, on relèvera que d'autres moyens mécaniques permettraient également d'obtenir le même effet. En exemple, on mentionnera que cette force de serrage pourrait être obtenue par rotation d'un excentrique ou encore par basculement d'un petit bras de levier articulé.

[0040] Comme illustré dans les figures annexées, le dispositif de fixation 30 comprend deux couples constitués chacun d'un premier organe fileté 31 et d'une portion filetée 32. Cependant, on comprendra que le nombre de ces couples pourrait bien entendu être différent.

Revendications

1. Dispositif de fixation pour timbres (T₁, T₂) destiné à

20

35

40

45

50

être agencé en appui contre une glace (10) fermant une boîte de montre à sonnerie, comprenant un sabot (20) pour immobiliser au moins une extrémité (1, 2) d'un timbre (T₁, T₂) à l'intérieure de la boîte de montre et un moyen de fixation (30) de ce sabot (20) sur ladite glace (10), **caractérisé en ce que** ledit moyen de fixation (30) est un moyen de fixation par serrage permettant au sabot (20) d'exercer une pression contre la glace (10).

- 2. Dispositif de fixation selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit moyen de fixation (30) par serrage comprend un moyen de réglage (40) de la force de serrage appliquée entre le sabot (20) et la glace (10).
- 3. Dispositif de fixation selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la force de serrage appliquée est engendrée par vissage d'un organe fileté, par rotation d'un excentrique ou par basculement d'un bras de levier.
- 4. Dispositif de fixation selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le moyen de fixation (30) par serrage comprend au moins un premier organe fileté (31), pourvu d'une tête (33) située en vis-à-vis de la face extérieure (10b) de la glace (10), destiné à venir en prise avec une portion filetée (32) logée dans le sabot (20).
- 5. Dispositif de fixation selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'un premier joint d'étanchéité (15) est disposé à l'interface de la glace (10) et de la tête (33) du premier organe fileté (31).
- 6. Dispositif de fixation selon la revendication 4, caractérisé en ce que la tête (33) est en appui contre la glace (10) par l'intermédiaire d'une collerette (13) permettant d'augmenter la surface de contact sur la face extérieur (10b) de la glace pour réduire la pression exercée sur cette dernière.
- 7. Dispositif de fixation selon la revendication 6, caractérisé en ce qu'un second joint d'étanchéité (15') est disposé à l'interface de la glace (10) et de la collerette (13) et en ce que le premier joint d'étanchéité (15) est déplacé à l'interface de la collerette (13) et de la tête (33).
- 8. Dispositif de fixation selon la revendication 4 ou 6, caractérisé en ce que la tête (33) du premier organe fileté (31) est dépourvue de toute encoche.
- 9. Dispositif de fixation selon l'une des revendications 4, 6 ou 8, caractérisé en ce que le premier organe fileté (31) comprend un filetage intérieur (35) borgne et une surface externe (37) lisse.

- **10.** Dispositif de fixation selon la revendication 4 ou 6, caractérisé en ce que le premier organe fileté (31) comprend un filetage extérieur (35').
- 11. Dispositif de fixation salon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un moyen de positionnement du sabot (20) sur la glace (10).
- 10 12. Dispositif de fixation selon la revendication 11, caractérisé en ce que ledit moyen de positionnement est constitué par l'emboîtement de la surface externe (37) du premier organe fileté (31) dans un alésage (50) ménager dans le sabot (20).
 - 13. Dispositif de fixation selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'un jeu délimite la latitude de positionnement du sabot (20) relativement à la glace (10) contre laquelle il est destiné à venir se fixer.

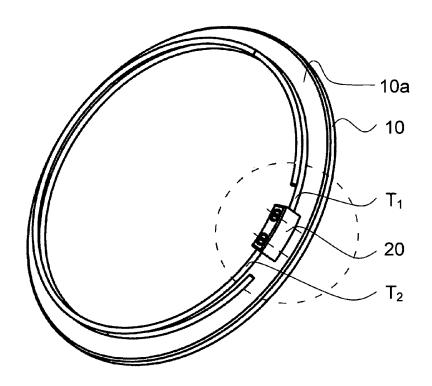


Fig. 1

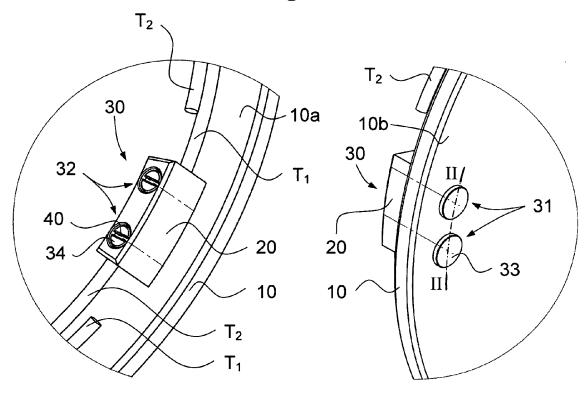
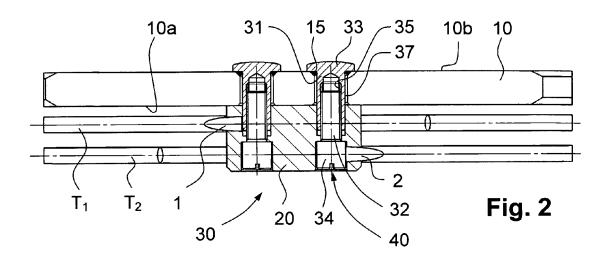
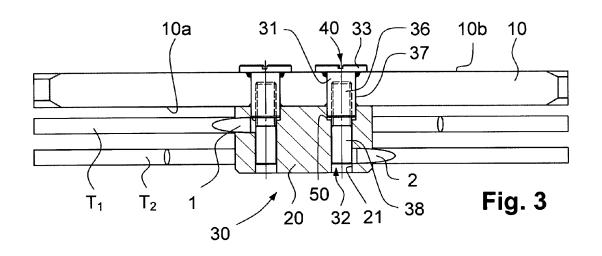
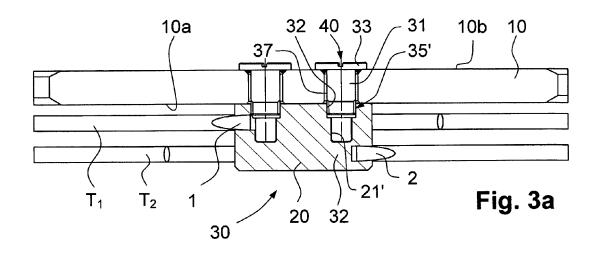


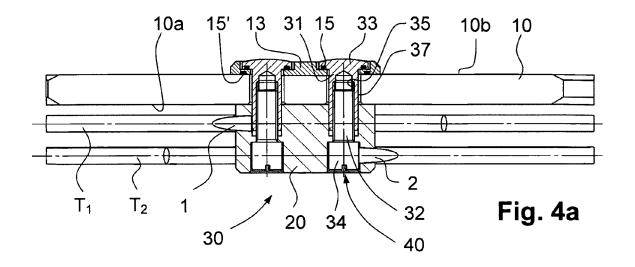
Fig. 1a

Fig. 1b









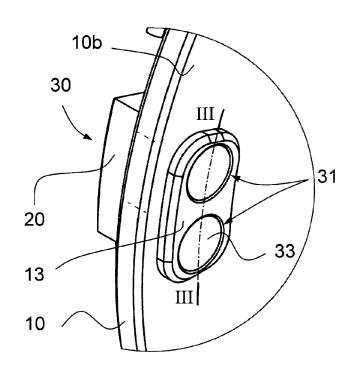


Fig. 4b



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 09 40 5048

Catégorie		indication, en cas de besoin,	Revendication	
zategorie	des parties pertin		concernée	DEMANDE (IPC)
A	WO 2006/095244 A (R [CH]; CANDAUX DAVID 14 septembre 2006 (* page 1, ligne 5 - * figures 1-4 *	2006-09-14)	1-13	INV. G04B21/12 G04B37/00 G04B33/00 G04B39/00
A	CH 28 544 A (RAMSEY 31 mai 1904 (1904-0 * le document en en	5-31)	1	,
A	US 3 869 855 A (SOD 11 mars 1975 (1975- * abrégé; figure 1	03-11)	1	
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
	ésent rapport a été établi pour tou			
l	ieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
	La Haye	8 septembre 20	909 Buາ	rns, Mike
X : parti Y : parti autre A : arriè	ATEGORIE DES DOCUMENTS CITE iculièrement pertinent à lui seul culièrement pertinent en combinaison e document de la même catégorie re-plan technologique (gation non-éorite	E : document d date de dép avec un D : cité dans la L : cité pour d'a	utres raisons	ais publié à la

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 09 40 5048

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Les dits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-09-2009

US 2008165630 A1 10-07-2000 CH 28544 A 31-05-1904 AUCUN US 3869855 A 11-03-1975 AU 476145 B2 09-09-197	US 2008165630 A1 10-07-200 CH 28544 A 31-05-1904 AUCUN US 3869855 A 11-03-1975 AU 476145 B2 09-09-197	US 2008165630 A1 10-07-200 CH 28544 A 31-05-1904 AUCUN US 3869855 A 11-03-1975 AU 476145 B2 09-09-197	US 2008165630 A1 10-07-200 CH 28544 A 31-05-1904 AUCUN US 3869855 A 11-03-1975 AU 476145 B2 09-09-197	US 2008165630 A1 10-07-200 CH 28544 A 31-05-1904 AUCUN US 3869855 A 11-03-1975 AU 476145 B2 09-09-197	Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3869855 A 11-03-1975 AU 476145 B2 09-09-197 AU 7051774 A 08-01-197 BE 817298 A1 04-11-197 CA 1011562 A1 07-06-197 CH 590517 B5 15-08-197 CH 584874 D 31-01-197 DE 2334236 B1 14-11-197 DK 359174 A 24-02-197 FR 2236223 A1 31-01-197 GB 1432884 A 22-04-197	US 3869855 A 11-03-1975 AU 476145 B2 09-09-197 AU 7051774 A 08-01-197 BE 817298 A1 04-11-197 CA 1011562 A1 07-06-197 CH 590517 B5 15-08-197 CH 584874 D 31-01-197 DE 2334236 B1 14-11-197 DK 359174 A 24-02-197 FR 2236223 A1 31-01-197 GB 1432884 A 22-04-197 HK 76676 A 17-12-197 JP 50050072 A 06-05-197 NL 7409142 A 07-01-197 SE 389564 B 08-11-197	US 3869855 A 11-03-1975 AU 476145 B2 09-09-197 AU 7051774 A 08-01-197 BE 817298 A1 04-11-197 CA 1011562 A1 07-06-197 CH 590517 B5 15-08-197 CH 584874 D 31-01-197 DE 2334236 B1 14-11-197 DK 359174 A 24-02-197 FR 2236223 A1 31-01-197 GB 1432884 A 22-04-197 HK 76676 A 17-12-197 JP 50050072 A 06-05-197 NL 7409142 A 07-01-197 SE 389564 B 08-11-197	US 3869855 A 11-03-1975 AU 476145 B2 09-09-197 AU 7051774 A 08-01-197 BE 817298 A1 04-11-197 CA 1011562 A1 07-06-197 CH 590517 B5 15-08-197 CH 584874 D 31-01-197 DE 2334236 B1 14-11-197 DK 359174 A 24-02-197 FR 2236223 A1 31-01-197 GB 1432884 A 22-04-197 HK 76676 A 17-12-197 JP 50050072 A 06-05-197 NL 7409142 A 07-01-197 SE 389564 B 08-11-197	US 3869855 A 11-03-1975 AU 476145 B2 09-09-197 AU 7051774 A 08-01-197 BE 817298 A1 04-11-197 CA 1011562 A1 07-06-197 CH 590517 B5 15-08-197 CH 584874 D 31-01-197 DE 2334236 B1 14-11-197 DK 359174 A 24-02-197 FR 2236223 A1 31-01-197 GB 1432884 A 22-04-197 HK 76676 A 17-12-197 JP 50050072 A 06-05-197 NL 7409142 A 07-01-197 SE 389564 B 08-11-197	WO 2006095244	A	14-09-2006			31-08-200 10-07-200
AU 7051774 A 08-01-197 BE 817298 A1 04-11-197 CA 1011562 A1 07-06-197 CH 590517 B5 15-08-197 CH 584874 D 31-01-197 DE 2334236 B1 14-11-197 DK 359174 A 24-02-197 FR 2236223 A1 31-01-197 GB 1432884 A 22-04-197	AU 7051774 A 08-01-197 BE 817298 A1 04-11-197 CA 1011562 A1 07-06-197 CH 590517 B5 15-08-197 CH 584874 D 31-01-197 DE 2334236 B1 14-11-197 DK 359174 A 24-02-197 FR 2236223 A1 31-01-197 GB 1432884 A 22-04-197 HK 76676 A 17-12-197 JP 50050072 A 06-05-197 NL 7409142 A 07-01-197 SE 389564 B 08-11-197	AU 7051774 A 08-01-197 BE 817298 A1 04-11-197 CA 1011562 A1 07-06-197 CH 590517 B5 15-08-197 CH 584874 D 31-01-197 DE 2334236 B1 14-11-197 DK 359174 A 24-02-197 FR 2236223 A1 31-01-197 GB 1432884 A 22-04-197 HK 76676 A 17-12-197 JP 50050072 A 06-05-197 NL 7409142 A 07-01-197 SE 389564 B 08-11-197	AU 7051774 A 08-01-197 BE 817298 A1 04-11-197 CA 1011562 A1 07-06-197 CH 590517 B5 15-08-197 CH 584874 D 31-01-197 DE 2334236 B1 14-11-197 DK 359174 A 24-02-197 FR 2236223 A1 31-01-197 GB 1432884 A 22-04-197 HK 76676 A 17-12-197 JP 50050072 A 06-05-197 NL 7409142 A 07-01-197 SE 389564 B 08-11-197	AU 7051774 A 08-01-197 BE 817298 A1 04-11-197 CA 1011562 A1 07-06-197 CH 590517 B5 15-08-197 CH 584874 D 31-01-197 DE 2334236 B1 14-11-197 DK 359174 A 24-02-197 FR 2236223 A1 31-01-197 GB 1432884 A 22-04-197 HK 76676 A 17-12-197 JP 50050072 A 06-05-197 NL 7409142 A 07-01-197 SE 389564 B 08-11-197	CH 28544	A	31-05-1904	AUCI	JN	
JP 50050072 A 06-05-197 NL 7409142 A 07-01-197 SE 389564 B 08-11-197					US 3869855	A	11-03-1975	AU BE CH CH DE FR HK JN SE	7051774 A 817298 A1 1011562 A1 590517 B5 584874 D 2334236 B1 359174 A 2236223 A1 1432884 A 76676 A 50050072 A 7409142 A 389564 B	09-09-197 08-01-197 04-11-197 07-06-197 15-08-197 31-01-197 24-02-197 31-01-197 22-04-197 17-12-197 06-05-197 08-11-197 07-01-197

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EPO FORM P0460